

[Text]

if I have not got any accounting system or any accounting books or if I have not got the records for the price that I paid at that time?

Mr. Pook: If you do not know the cost, then it is very difficult to find it.

Mr. Cloutier: How could you use cost, if you do not know it?

Mr. Leblanc (Laurier): It is a question I am asking.

Mr. Côté (Longueuil): If you do not know the cost, it is very hard for you to use it.

Le président: Mais, monsieur le ministre, quand vous avez à régler le cas d'une succession et que vous rencontrez un tel problème, sur quel critère vous basez-vous?

M. Cloutier: Dans un tel cas, monsieur le président, c'est l'évaluation au moment du décès qui compte, ce n'est pas le prix.

M. Leblanc (Laurier): C'est l'évaluation au moment du décès qui compte.

M. Cloutier: Mais oui.

M. Leblanc (Laurier): Mais si on proposait de se servir du coût au contribuable ou du coût d'évaluation, il pourrait survenir certaines difficultés.

M. Cloutier: C'est entendu, mais ce serait au contribuable de...

M. Leblanc (Laurier): ... de faire sa preuve.

M. Cloutier: ... de faire sa preuve et puis...

M. Leblanc (Laurier): ... d'ailleurs c'est déjà dans la Loi.

M. Cloutier: ... si sa preuve est concluante, nous allons l'accepter. Si le contribuable lui-même ne connaît pas le coût, j'imagine qu'il va probablement choisir l'alternative de l'évaluation.

M. Leblanc (Laurier): Merci, monsieur le président.

Le président: M. Ritchie.

Mr. Ritchie: Mr. Chairman, I would like to ask the Minister and his officials something about averaging. First of all, approximately how many Canadian farmers and fishermen have a five year averaging privilege now? Just give me a rough idea.

[Interpretation]

miner le coût de mes valeurs, si je n'ai pas de système ni de livres de comptabilité, ou si je n'ai pas de facture indiquant le prix que j'ai payé au moment de l'achat?

M. Pook: Si vous ne connaissez pas le coût, il est très difficile de l'évaluer.

M. Cloutier: Comment pouvez-vous indiquer le coût, si vous ne le connaissez pas?

M. Leblanc (Laurier): C'est ça que je voudrais savoir.

M. Côté (Longueuil): Si vous ne connaissiez pas le coût, vous auriez de la difficulté à vous servir de ce critère.

The Chairman: Mr. Cloutier, when you have to settle an estate and you run into problems of this type, what criteria do you use?

Mr. Cloutier: In such a case, Mr. Chairman, it's the value of the estate at the time of death that counts, not the price.

Mr. Leblanc (Laurier): It's the value at the time of death that counts.

Mr. Cloutier: Yes.

Mr. Leblanc (Laurier): An attempt to use the cost to the taxpayer or the cost of valuation as the criteria could lead to certain problems.

Mr. Cloutier: Yes, but it would be up to the taxpayer to...

Mr. Leblanc (Laurier): ... to supply the proof.

Mr. Cloutier: ... to supply the proof and then...

Mr. Leblanc (Laurier): This is already laid down in the act.

Mr. Cloutier: ... if his proof is conclusive, we'll accept it. If the taxpayer himself does not know the cost, I imagine that he will prefer to choose the alternative of having the value set.

Mr. Leblanc (Laurier): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Ritchie.

M. Ritchie: Monsieur le président, je voudrais poser une question sur l'étalement des revenus. Combien de pêcheurs et de cultivateurs du Canada jouissent du privilège d'étalement de cinq ans présentement? Donnez-moi un chiffre approximatif.